

CSRDN &
EXTERNE :
2018-02-28
2018-03-28

LISTE D'ADMISSIBILITÉ

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) couvre l'ensemble de la MRC de la Rivière-du-Nord et de la MRC d'Argenteuil. Le nord de la MRC de Mirabel ainsi qu'une portion du sud de Mille-Isles complètent ce vaste territoire urbain et rural. La CSRDN dessert plus de 29 960 élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Elle compte 43 écoles primaires, huit écoles secondaires, un centre de formation générale des adultes et trois centres de formation professionnelle. La CSRDN emploie plus de 4088 employés dont 2071 sont des enseignants.

LISTE D'ADMISSIBILITÉ Postes de direction adjointe Écoles primaires et secondaires

CONCOURS : C-2017-546

Parce que nous sommes convaincus que c'est dans chacun de nos établissements que se joue chaque jour la réussite des élèves, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est à la recherche d'hommes et de femmes qui partagent la conviction qu'en occupant un poste de direction adjointe dans un établissement, ils pourront faire une différence positive et concourir à ce que plus d'élèves réussissent.

Nous recherchons des personnes qui sauront utiliser les ressources et les compétences dont dispose tout le personnel de leur établissement, les développer et miser dans leurs milieux sur des approches pédagogiques gagnantes. Dans le cadre de notre plan stratégique, nous mettons en place les moyens nécessaires pour que nos directions adjointes puissent consacrer l'essentiel de leur temps et de leurs ressources aux actions en lien direct avec la réussite et la persévérance de tous leurs élèves.

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de direction adjointe d'école consiste à assister et à conseiller la direction d'école, selon le mandat défini par cette dernière, dans la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et aux politiques de la commission scolaire.

L'emploi comporte principalement l'exercice de l'ensemble ou d'une partie des responsabilités de direction en matière de gestion pédagogique et éducative, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de gestion de services de garde ou de service de dîner.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES ET AUTRES EXIGENCES

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou l'équivalent.
- Avoir acquis un minimum de 6 crédits d'un programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école ou s'engager à compléter ces 6 crédits dans un court délai.
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.
- 5 années d'expérience pertinente dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non-enseignant.
- Avoir réussi l'examen de français de la Commission.

Seules les personnes qui répondent aux critères mentionnés ci-dessus seront considérées pour une entrevue.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre d'une page décrivant leurs motivations et les défis qu'elles entendent relever dans les trois prochaines années à titre de direction adjointe d'école, en précisant si elles visent un poste au secondaire ou au primaire. Ces documents devront parvenir, au plus tard le 28 mars 2018 à 16 heures, à l'attention de :

Monsieur Antoine Trahan, directeur, Service des ressources humaines
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
995, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7
ou par courriel : quintalm@csrdn.qc.ca

Dans ce document, les termes utilisés pour désigner des personnes sont épicènes, à moins que le sens ne s'y oppose.

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.